



Mme Elisabeth Borne
Première Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP07

Paris, le 28 novembre 2023

Madame la Première Ministre,

Les quatre organisations syndicales représentatives dans la branche des Industries Electriques et Gazières, **la FNME CGT, la CFE-Energies, la FCE CFDT et FO Energie et Mines** souhaitent attirer votre attention et vous alerter sur certaines des conséquences de la réforme des retraites.

Dans le cadre de la réforme des retraites qui a mis en extinction le régime spécial de retraite des salariés des Industries Electriques et Gazières, la loi et les éventuels futurs décrets **concernant la continuité d'affiliation** posent des questions techniques et opérationnelles dont nous considérons qu'elles ont été sous-estimées.

Les services des Ministères concernés nous ont fait savoir que vous aviez rendu un arbitrage qui aurait pour conséquence que la continuité d'affiliation au régime de retraite des IEG **pour les salariés embauchés avant le 1^{er} septembre 2023** serait désormais **strictement limitée aux congés sans solde familiaux**.

Nous anticipons que les salariés embauchés avant le 1er septembre 2023 vont forcément refuser les détachements à l'étranger, le congé pour mandat politique, le congé sabbatique, le congé création d'entreprise, la mobilité volontaire sécurisée.

Certains de ces dispositifs sont indispensables aux entreprises des IEG et plus largement à la France pour exporter ses savoir-faire.

Le texte, **tel que vous l'avez arbitré**, nuira donc à la continuité des activités menées par les entreprises EDF, ENEDIS, RTE, GrDF, ENGIE, GRTGaz ou d'autres entreprises des IEG, car les salariés ne pourront pas se projeter raisonnablement dans un détachement qui leur fait perdre le lien avec leur contrat social et avec le régime de retraite des IEG, même si celui-ci est en extinction.

Conscients de l'impact négatif de ce projet, les organisations syndicales représentatives des IEG, s'expriment au nom des salariés des entreprises et vous demandent de revenir sur votre arbitrage initial pour permettre aux salariés des IEG embauchés avant le 1^{er} septembre 2023 le maintien temporaire du régime spécial.

Nous souhaitons la possibilité de revenir au régime spécial pendant dix ans en cas de suspension du contrat de travail comme vous l'avez accordé aux salariés déjà dans cette situation à l'entrée en vigueur de la réforme des retraites.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Première Ministre, nos sincères salutations ;

Les secrétaires Généraux

FNME-CGT

Sébastien MENESPLIER

CFE-CGC

Po/Pascal JACQUELIN

FCE-CFDT

Dominique BOUSQUENAUD

FO Energie et Mines

Alain ANDRE



Copies adressées à :

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre de la Transition Energétique
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Monsieur Aurélien ROUSSEAU
Ministre de la Santé et de la Prévention
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Monsieur Roland LESCURE
Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique,
chargé de l'Industrie
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Madame Christine GOUBET-MILHAUD
Présidente de l'Union Française de l'Electricité
3 Rue du 4 septembre
75002 Paris

Monsieur Frédéric MARTIN
Président de l'Union Nationale des Employeurs des Industries Gazières
Tour T1
Case courrier 2340
1 Place Samuel Champlain
92930 Paris La Défense Cedex